

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-2039

présenté par

M. Ben Cheikh, Mme Arrighi, Mme Sas, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Action de la France en Europe et dans le monde	5 000 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	5 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
<b>TOTAUX</b>	5 000 000	5 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose d'augmenter la contribution de la France au Fonds pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) de 5 000 000 €, portant ainsi la contribution totale à 12 056 074 €.

Le PNUE renforce la capacité des États à mieux intégrer les réponses au changement climatique en assurant le leadership pour ce qui est de l'adaptation, la réduction du risque, la technologie, et la finance. Le PNUE met l'accent sur la facilitation de la transition vers les sociétés à faible émission de carbone, l'amélioration de la maîtrise des questions de climat, la facilitation du développement des énergies renouvelables et la sensibilisation du public.

Il convient de rappeler que le PNUE mène également des évaluations environnementales dans des pays touchés par des conflits, et fournit des directives pour la mise en œuvre des cadres institutionnel et normatif pour une meilleure gestion environnementale. Les activités entreprises par le Service Post-conflits et gestion des catastrophes du PNUE comprennent l'évaluation environnementale post-confliktuelle en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, au Liban, au Nigeria et au Soudan.

Le rapporteur suggère donc d'augmenter la contribution française au PNUE car la France se doit d'être exemplaire et engagée dans la lutte mondiale contre le changement climatique.

Cet amendement propose donc d'augmenter de 5 000 000 € les crédits (en AE et CP) alloués à l'action 04 « Contributions internationales » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde ». Et réduit d'un montant correspondant de 5 000 000 € l'action l'action 05 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ».

Il convient de rappeler que l'ensemble de ces programmes sont jugés comme sous-dotés par le rapporteur, et qu'il conviendrait plutôt de procéder à une augmentation des crédits des différents programmes de cette mission. C'est pourquoi le rapporteur appelle le Gouvernement à lever le gage.